

ROBERT BADINTER (1928 – 2024)



LE PÈRE DE ROBERT BADINTER, **SAMUEL BADINTER**, NÉ EN 1895, ARRIVÉ EN FRANCE EN 1919, EST ISSU D'UNE FAMILLE JUIVE DE BESSARABIE. EN 1920, IL OBTIENT LE DIPLÔME D'INGÉNIEUR COMMERCIAL À NANCY PUIS IL DEVIENT COMMERÇANT EN PEAUX À PARIS. IL ÉPOUSE EN 1923 **SHIFFRA ROSENBERG**, ORIGINAIRE COMME LUI DE BESSARABIE. LA CÉRÉMONIE RELIGIEUSE A LIEU À LA SYNAGOGUE NAZARETH DANS LE 3^E ARRONDISSEMENT DE PARIS.

LE COUPLE BADINTER EST NATURALISÉ FRANÇAIS EN **JANVIER 1928**.

LEUR FILS **ROBERT** NAÎT QUELQUES SEMAINES PLUS TARD, LE **30 MARS 1928** A PARIS DANS LE 16^E ARRONDISSEMENT





Robert Badinter à 2
ans avec ses parents

De 1936 à décembre 1940,
Robert Badinter
est élève au lycée Janson-de-Sailly.



Son père est arrêté par la Gestapo lors de la rafle de la rue Sainte-Catherine à Lyon le 9 février 1943.

Robert, 14 ans, part à sa recherche et manque d'être, lui aussi, arrêté.

Simon est déporté depuis le camp de Drancy par le convoi n° 53 du 25 mars 1943.

Il meurt peu après au centre d'extermination de Sobibór



DE MARS 1943 À AOÛT 1944, ROBERT BADINTER
TROUVE REFUGE, AVEC SA MÈRE ET SON FRÈRE,
CLAUDE BADINTER, À COGNIN EN PÉRIPHÉRIE DE
CHAMBÉRY, OÙ, INSCRIT AVEC DE FAUX PAPIERS
PORTANT LE NOM DE BERTHET,
IL ENTRE AU LYCÉE VAUGELAS

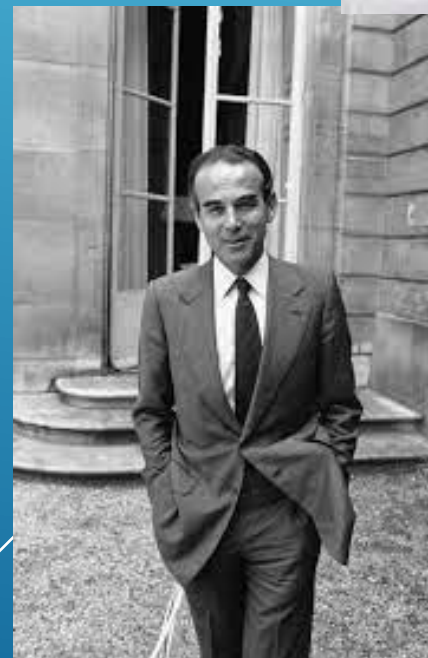
ROBERT BADINTER EFFECTUE SES ÉTUDES SUPÉRIEURES AUX FACULTÉS DE LETTRES ET DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS, OÙ IL OBTIENT UNE LICENCE DE LETTRES ET UNE LICENCE DE DROIT EN 1948.

IL BÉNÉFICIE D'UNE BOURSE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS POUR COMPLÉTER SA FORMATION AUX ÉTATS-UNIS ET OBTIENT, EN 1949, UN « MASTER OF ARTS » DE L'UNIVERSITÉ COLUMBIA DE NEW YORK

APRÈS AVOIR ÉTÉ MARIÉ DE 1957 À 1965 À L'ACTRICE ANNE VERNON, ROBERT BADINTER SE MARIE EN 1966 AVEC ÉLISABETH BLEUSTEIN-BLANCHET DONT IL A FAIT LA CONNAISSANCE ALORS QUE CELLE-CI ÉTAIT ÂGÉE DE 22 ANS.



ROBERT BADINTER EST, À CE MOMENT-LÀ, UN AVOCAT DE 38 ANS INSCRIT AU BARREAU DE PARIS, TRAVAILLANT ENTRE AUTRES POUR LE GROUPE PUBLICIS.



- SA CARRIÈRE POLITIQUE DÉBUTE COMME MINISTRE DE LA JUSTICE (DE JUILLET 1981 AU 18 FÉVRIER 1986).
- EN MAI 1981, À LA SUITE DE L'ÉLECTION DE FRANÇOIS MITTERRAND À LA PRÉSIDENTENCE DE LA RÉPUBLIQUE, MAURICE FAURE EST TOUT D'ABORD NOMMÉ MINISTRE DE LA JUSTICE ET OCCUPE LA FONCTION PENDANT UN MOIS.
- ROBERT BADINTER LUI SUCCÈDE. LE 17 JUILLET 1981, ALORS QUE LAURENT FABIOUS SUCCÈDE À PIERRE MAUROY AU POSTE DE PREMIER MINISTRE,
- ROBERT BADINTER RESTE MINISTRE DE LA JUSTICE.
- EN TANT QUE MINISTRE DE LA JUSTICE, IL PRÉSENTE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE, LE 17 SEPTEMBRE 1981 LE PROJET DE LOI ABOLISSANT LA PEINE DE MORT.
- LA LOI EST PROMULGUÉE LE 9 OCTOBRE 1981.



Il soutient, le 7 février 2007, devant le Sénat, le projet de loi constitutionnelle visant à inscrire l'abolition de la peine de mort au sein de la Constitution, permettant ainsi à la France de ratifier deux traités rendant impossible le rétablissement de la peine de mort en France par une simple loi



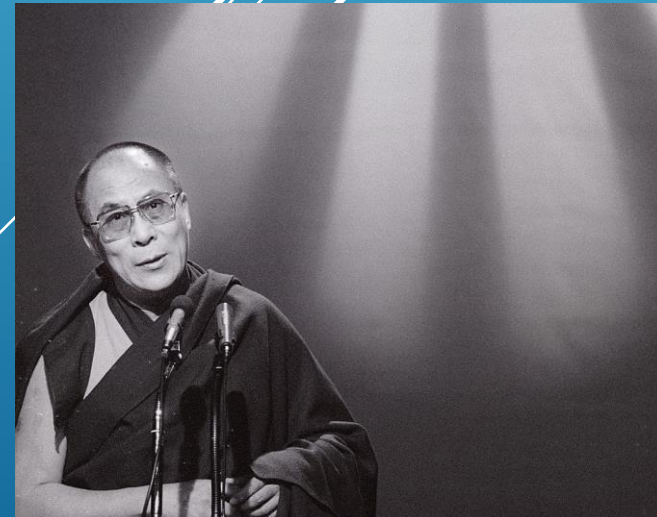
ROBERT BADINTER ET LES DROITS DES HOMOSEXUELS

DURANT LES ANNÉES OÙ IL EST MINISTRE DE LA JUSTICE,
PLUSIEURS LOIS DISCRIMINATOIRES EN FONCTION DES MŒURS DES
PERSONNES SERONT ÉGALEMENT ABROGÉES.

AU-DELÀ DE SON ACTION EN FRANCE, L'ANCIEN GARDE DES
SCEAUX A ÉGALEMENT PRIS POSITION POUR UNE
« DÉPÉNALISATION UNIVERSELLE DE L'HOMOSEXUALITÉ ».

QUELQUES ACTIONS IMPORTANTES DE ROBERT BADINTER

- ❑ Avec la ratification de l'article 25 de la Convention européenne des droits de l'homme, le 2 octobre 1981, la France devient partie intégrante de la Convention.
- ❑ Robert Badinter a été vice-président dans les années 2010 du « Groupe d'information internationale sur le Tibet » du Sénat.



QUELQUES PRISES DE POSITIONS DE ROBERT BADINTER

- ❑ Il est opposé à l'entrée de la Turquie au sein de l'Union européenne.
- ❑ Sa position (opposée à celle de Serge Klarsfeld, sur la libération de Maurice Papon : « il y a un moment où l'humanité doit prévaloir sur le crime »)
- ❑ En septembre 2008, Robert Badinter montre son scepticisme quant à la dépenalisation de l'euthanasie devant la mission parlementaire sur la fin de vie

PRISES DE POSITION (SUITE)

❑ **Affaire Dominique Strauss-Kahn**

Aux débuts de l'affaire de 2011, Robert Badinter réagit en se disant indigné par la « mise à mort médiatique » et dénonce la « défaillance d'un système entier »

❑ **Violences faites aux femmes**

Dans le domaine particulier des agressions sexuelles, Robert Badinter déclare en 2011 : « on assiste à un phénomène qui est, à mon sens, inquiétant pour la justice, qui est la sacralisation de la parole de la victime ».

❑ Il affirme la laïcité comme une « grande barrière contre le poison du fanatisme ».



En 2015
avec
Elizabeth

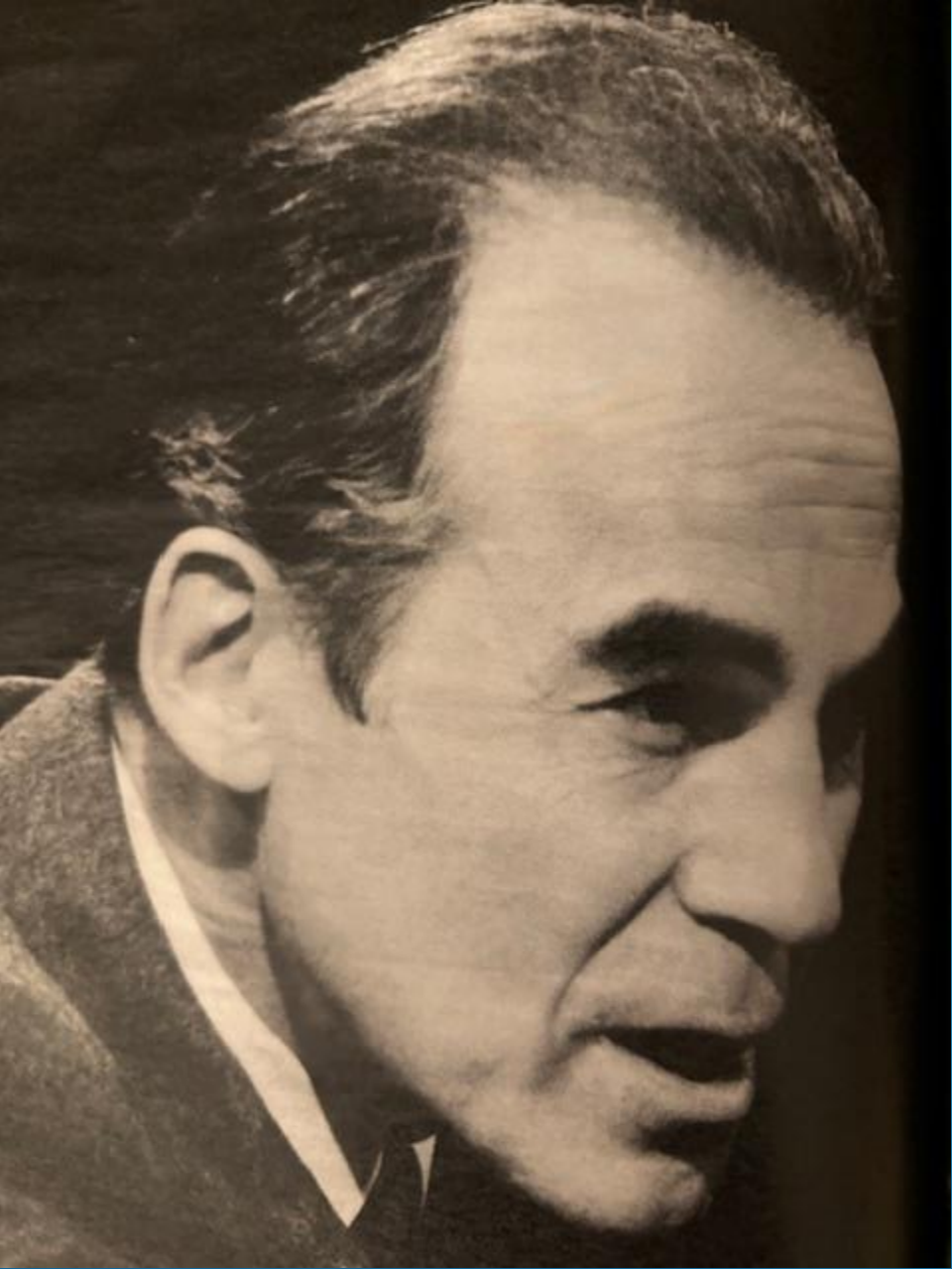


**Mercredi 14
février 2024**

**Hommage
national
place
Vendôme**



Mercredi 14
février 2024
Hommage
national
place
Vendôme



FIN